



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2021 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 6-91, AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LE NOMBRE DE PORTES D'ISSUE DANS LES LOGEMENTS**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

**QUE** le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, a adopté le projet de règlement numéro 15-2021 visant la modification du règlement de construction numéro 06-91, afin d'ajouter des dispositions concernant le nombre de portes d'issue dans les logements.

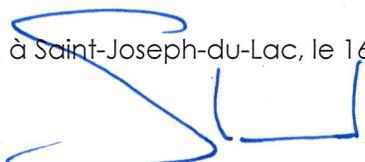
**QUE** ce projet de règlement sera soumis à une consultation écrite qui se tiendra jusqu'au mardi 4 mai 2021 à 16 h 30. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires par courriel à [info@sjdl.qc.ca](mailto:info@sjdl.qc.ca) ou par lettre écrite reçue à nos bureaux jusqu'à la levée de la consultation écrite, à l'adresse suivante :

M. Stéphane Giguère, directeur général  
Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac  
1110, chemin Principal  
Saint-Joseph-du-Lac, Québec J0N 1M0

Cette consultation écrite est tenue conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général, au bureau municipal, au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur. Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité, section DÉCOUVRIR SAINT-JOSEPH-DU-LAC / Vie démocratique / Procès-verbaux / Séance du 6 avril 2021.

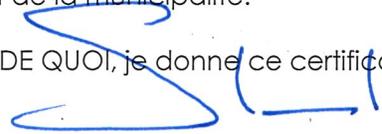
**DONNÉ**, à Saint-Joseph-du-Lac, le 16 avril 2021.

  
Stéphane Giguère  
Directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant à Saint-Eustache certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis (Assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 15-2021 [...]) en affichant une copie entre 9 h et midi, le seizième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt et un, à chacun des endroits suivants, à savoir : 1110, chemin Principal et sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt et un.

  
**Stéphane Giguère**  
Directeur général